



ABROGATION DU TRAITE EURATOM

Pour en finir avec un régime d'exception, qui freine le développement des énergies renouvelables



12 questions aux candidat-e-s aux élections européennes

Réponses de la liste « Décroissance 2019 »

De : décroissance.bfc [<mailto:decroissance.bfc@gmail.com>]

Envoyé : vendredi 17 mai 2019 08:09

À : AMANDINE LALANNE <amandine.lalanne@criirad.org>

Objet : Re: CRIIRAD - RECH : 12 questions aux candidat-e-s aux élections européennes

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre sollicitation. Vous trouverez en PJ notre réponse.

Pour [Décroissance 2019](#)

<http://decroissance-elections.fr/category/elections/europeennes-2019/>

1) Quels sont, selon vous, les enjeux majeurs de ce traité ? Quelles actions avez-vous incluses dans votre programme à ce sujet ?

Les enjeux majeurs de ce traité sont à notre avis de savoir si l'on doit défendre la santé d'une industrie au détriment de la santé des populations, et de manière plus générale défendre la santé de l'industrie en générale au détriment de celle de la biosphère et des humains.

Le principal défaut de ce Traité c'est de nier le fait que toute dose de radioactivité est dangereuse, et à partir de là revenir à cette idée qu'en dessous de 100 mSv, on est dans le domaine des faibles doses et qu'il n'y a aucun danger. Le résultat c'est une hausse des normes maximales de dangerosité pour faire accepter l'accident nucléaire comme un accident industriel banal et éviter d'évacuer des gens qui devront vivre avec 100 msV par an alors que la recommandation de la CIPR est de 1 msV pour les populations depuis 1991.

2) Contrairement à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée pour 50 ans, aucune limitation de durée n'a été prévue pour la communauté européenne de l'énergie atomique. Pensez-vous que le traité Euratom soit adapté aux réalités de 2019, alors que de nombreux États membres de l'UE n'ont pas développé de programme électronucléaire ou ont décidé de l'arrêter ?

Non bien sûr que c'est inadapté et on devrait sortir de ce traité qui ne vise qu'à l'essor de l'industrie nucléaire alors que nous exigeons l'arrêt du nucléaire civil et militaire

Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur le Radioactivité – CRIIRAD
29, cours Manuel de Falla - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 41 82 50 - contact@criirad.org
www.criirad.org

REaction en Chaîne Humaine – RECH

Rouretard - 07800 GILHAC ET BRUZAC
Tél : 07 77 20 27 71 - contact-Rech@chainehumaine.fr
<http://chainehumaine.fr/category/association-r-e-c-h/>

3) C'est dans le cadre de ce traité destiné à favoriser le développement de l'industrie nucléaire (et non dans le cadre du traité de l'UE), que sont définies les normes de protection contre les dangers des rayonnements ionisants, subordonnant de fait les impératifs sanitaires aux intérêts de l'industrie nucléaire. Quelle est votre analyse de cette situation ?

Voir point 1. Toute dose de radioactivité est dangereuse à la santé. L'enjeu est de ne pas en rajouter à la radioactivité naturelle d'ores et déjà dangereuse. La CIPR et ce traité veulent d'une part gommer cette dangerosité en installant des normes comme pour n'importe quelle industrie et d'autre part les augmenter afin d'adapter les humains à la radioactivité et en cas d'accident nucléaire d'éviter l'évacuation de populations qui aurait un coût économique.

4) Sur toutes les décisions relatives à l'industrie, à la recherche nucléaires, aux impacts environnementaux et sanitaires des déchets et des rejets radioactifs ainsi qu'à la gestion des accidents nucléaires, le Parlement européen n'a qu'un rôle consultatif. Est-il acceptable que, sur des sujets aussi importants, le traité Euratom prive les députés du pouvoir normal de codécision dont ils disposent dans la procédure législative ordinaire ? Comment mettre fin à cette situation dérogatoire ?

Non, il devrait y avoir un Parlement souverain dans une Europe confédérale donnant tous les pouvoirs aux BIO REGIONS. Ce devrait être aux délégués des Biorégions réunis dans un Parlement européen souverain de décider des productions et techniques acceptables pour la santé des populations.

5) Si vous étiez alerté-e sur des anomalies dans les dossiers scientifiques qui ont servi à l'élaboration de limites de contamination radioactive, quelle serait votre réaction ? Approuvez-vous celle de la députée Herranz Garcia qui déclarait en février 2015, en tant que rapporteur de la proposition de règlement fixant les limites de contamination des aliments « ... je pense que, en tant que députés, nous devons faire preuve d'humilité et rester en dehors du débat scientifique parce que nous ne sommes pas des scientifiques. Il faut faire confiance aux experts ». Comment garantir la fiabilité et l'indépendance des travaux d'expertises ?

Les déclarations de cette députée sont scandaleuses, cela signifie que ce sont les lobbies qui décident, comme par exemple le rapport PEON en France pour le nucléaire, ça veut dire que cette Europe est technocratique et que ce sont les experts qui décident. Or on sait que les multinationales fabriquent de la fausse science et remettent en cause les recherches scientifiques indiquant les dangers de nombreuses productions comme le glyphosate, la tabagie passive, le bisphénol A, les perturbateurs endocriniens, les faibles doses de radioactivité (voir les études de Mancuso et de Mme Stewart) etc...Il faut redonner tout le pouvoir aux citoyens et en cas de doute le principe de précaution seul doit s'appliquer, ce sont aux politiques de décider pas aux experts.

6) En temps normal, la limite de dose efficace définie pour le public est de 1 mSv/an pour l'impact cumulé de toutes les activités nucléaires. Selon les évaluations officielles, pour 100.000 personnes exposées à ce niveau de dose, on s'attend à terme à 17 (voire 34) cancers radio-induits. Trouvez-vous ce niveau de risque socialement et moralement acceptable ?

Non, toute dose de radioactivité est dangereuse à la santé, donc nous ne voulons pas que de la radioactivité artificielle se rajoute à la radioactivité naturelle déjà dangereuse. Cependant force est de constater qu'au bout de plusieurs décennies d'activité de l'industrie nucléaire, la radioactivité a considérablement augmenté dans la biosphère. On trouve en France des rémanences des essais de la bombe dans les années 1960, de l'accident de Tchernobyl et on se trouve souvent au-dessus de 1 mSv/an.

Réponses de la liste « Décroissance 2019 »

Plus que jamais nous devons exiger l'arrêt des nucléaires civils et militaires !

7) En situation accidentelle et post-accidentelle, il n'y a plus de limites contraignantes mais de simples références de dose, et les niveaux de risque autorisés sont très supérieurs à ceux qui sont normalement admissibles : jusqu'à 100 fois supérieurs pendant l'accident (100 mSv) et jusqu'à 20 fois supérieurs après l'accident (20 mSv/an, sans limitation de durée, ce qui condamnera les victimes de l'accident à vivre en zone contaminée). Que pensez-vous de ce système de « protection » des citoyens européens ?

Comme déjà expliqué ci-dessus c'est inacceptable et pour ne pas y être contraint il faut exiger l'arrêt des nucléaires civils et militaires

8) La directive Euratom 2013-59 du 5/12/2013 autorise les États membres à recycler et à éliminer sans contrainte des matières radioactives dont l'activité ne dépasse pas certains seuils : de 100 Bq/kg (par ex. pour le plutonium 239) à 10 millions de Bq/kg (par ex ; pour le cobalt 58m). Des métaux contaminés, ou des objets fabriqués avec des métaux contaminés, peuvent ainsi être importés en France, à l'insu de tous, alors que cette pratique est illégale sur notre territoire. Quelles actions avez-vous prévu de mener pour supprimer cette autorisation ou, à défaut, pour garantir l'information et la protection des consommateurs français ?

Il faut arrêter de produire des déchets nucléaires (et limiter le recours au nucléaire pour la santé). Il faut laisser les déchets près des lieux de production et interdire le « recyclage » de tous déchets contenant de la radioactivité.

9) L'Europe, à travers le programme Horizon 2020 sur la période 2021 à 2027, a prévu de consentir des budgets très importants à Euratom et au projet ITER (8,5 Milliards d'Euros au total). Ces budgets sont presque équivalents aux budgets cumulés de l'alimentation, de l'agriculture, de la bio-économie et du développement des zones rurales (10 Milliards d'€). Considérez-vous que cette répartition des fonds européens soit justifiée ?

Non bien sûr, nous nous y opposons et appelons à l'arrêt des nucléaires civils et militaires. Les budgets de la recherche dans le nucléaire devraient être consacrés à la gestion de l'arrêt des centrales nucléaire et de ses conséquences : démantèlement, déchets notamment.

10) L'industrie nucléaire doit-elle continuer à bénéficier de financements spécifiques dans le cadre d'un traité pro nucléaire ou être traitée dans le même cadre institutionnel que les autres formes d'énergie ?

L'industrie nucléaire doit être traitée comme une activité extrêmement dangereuse à la différence de beaucoup d'autres activités industrielles et être gérée dans le cadre d'un traité anti-nucléaire, ou en rappelant sans cesse la dangerosité.

11) Comptez-vous agir, et si oui comment, en faveur d'un vrai décollage des énergies renouvelables, bien moins polluantes et dangereuses que les technologies de l'atome, et dont les coûts ne cessent de baisser à l'inverse de ceux du nucléaire ?

En tant que décroissants, nous ne pensons pas que la solution à nos problèmes énergétiques puissent être réalisés par une énième innovation technique, nous ne croyons pas que l'on puisse résoudre les problèmes

Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur le Radioactivité – CRIIRAD
29, cours Manuel de Falla - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 41 82 50 - contact@criirad.org
www.criirad.org

REaction en Chaîne Humaine – RECH
Rouretard - 07800 GILHAC ET BRUZAC
Tél : 07 77 20 27 71 - contact-Rech@chainehumaine.fr
<http://chainehumaine.fr/category/association-r-e-c-h/>

Réponses de la liste « Décroissance 2019 »

posés par la technique avec une technique, mais d'abord avec une rupture culturelle : la notion de limite, la sobriété énergétique et la création d'une culture le permettant sont les prérequis. Nous ne nous opposons pas aux énergies renouvelables, mais nous en connaissons les limites : le recours aux terres rares pour les produire, le facteur de charge très négatif quand on n'a pas de moyen fiable sûr et reproductible de stocker l'électricité, et surtout la nécessité de mettre en œuvre une société post-industrielle acceptant les interruptions et la sobriété pour les mettre en œuvre.

12) Les aides financières destinées au programme nucléaire du Royaume-Uni, et notamment aux EPR d'Hinkley Point dans le sud-ouest de l'Angleterre, doivent-elles être maintenues dans le contexte de la sortie des Britanniques du traité Euratom ?

Non.